

Procès-verbal de l'**assemblée publique ordinaire du conseil d'administration** du Réseau de transport de Longueuil, tenue conformément aux dispositions de sa loi constitutive le **jeudi 5 mai 2022** 17 h, au centre administratif du Réseau situé au 1150, boulevard Marie-Victorin, à Longueuil.

Sont présents formant quorum :

Madame Geneviève Héon, présidente et conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Doreen Assaad, vice-présidente et mairesse de la Ville de Brossard  
Monsieur Marc-Antoine Azouz, conseiller de la Ville de Longueuil  
Madame Nathalie Delisle, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Louise Dion, conseillère de la Ville Saint-Bruno-de-Montarville  
Monsieur Nicholas Kaminaris, membre représentant des usagers du transport en commun  
Monsieur Sylvain Larocque, conseiller de la Ville de Longueuil  
Monsieur Francis Le Chatelier, conseiller de la Ville de Saint-Lambert  
Madame Magalie Queval, conseillère de la Ville de Boucherville

Sont absents :

Madame Lysa Bélaïcha, conseillère de la Ville de Longueuil  
Madame Nancy Decelles, représentante des usagers du transport adapté  
Monsieur Éric Normandin, membre indépendant

Sont également présents :

Monsieur Michel Veilleux, directeur général  
Maître Carole Cousineau, directrice Affaires juridiques et secrétaire corporative  
Madame Pascale Denis, directrice Finances et trésorière

## **1. OUVERTURE**

### **1.1 Ouverture de la séance**

### **1.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-46**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Sylvain Larocque :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **1.3 Période de questions du public**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil d'administration.

Deux questions du public ont été formulées en ligne.

Monsieur Olivier Lesage-Villeneuve de Saint-Jean-sur-Richelieu :

- Je voudrais savoir si les chauffeurs ont le droit de parler au téléphone cellulaire personnel, avec un « main libre » pour un appel à des fins personnelles? Si c'est non, je veux porter plainte.

Monsieur Marc Scattolin de Brossard :

- D'après le site web du REM, le nombre de places au stationnement incitatif Panama est « à déterminer ». Cependant le REM est censé ouvrir cette année. Connaissez-vous le nombre de places qu'aura le stationnement à Panama? Si non, pourquoi?

La présidente répond aux questions.

#### 1.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-47

##### **Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 avril 2022**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Nicholas Kaminaris :

D'APPROUVER, tel que présenté et rédigé, le procès-verbal de l'assemblée publique ordinaire du 7 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2. **ORGANISATION DU TRANSPORT**

#### 2.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-48

##### **Gratuité sur les lignes 14, 33, 35 et 44 à l'occasion des événements OSM à Brossard et Festin culturel ainsi que sur les lignes 1 et 6 à l'occasion de l'événement Les Fêtes de Saint-Lambert**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil est le transporteur officiel des événements : OSM à Brossard, Festin culturel et Les Fêtes de Saint-Lambert;

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Doreen Assaad :

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 14, 33, 35 et 44, le 26 juillet 2022, de 17 h jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon d'embarquement électronique ou imprimé de l'événement OSM à Brossard;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 14, 33, 35 et 44, le 12 août 2022, de 15 h jusqu'à la fin du service et le 13 août 2022, de midi jusqu'à la fin du service, sur présentation d'un coupon d'embarquement électronique ou imprimé de l'événement Festin culturel;

D'OFFRIR un accès gratuit sur les lignes 1 et 6, le 26 août de 15 h jusqu'à la fin du service, et les samedi et dimanche 27 et 28 août 2022, sur présentation d'un coupon d'embarquement électronique ou imprimé de l'événement Les Fêtes de Saint-Lambert;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. **BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**

#### 3.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-49

##### **Demande de modification au contrat – Gestion de l'entretien et de la maintenance des stationnements incitatifs et terminus du RTL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adjugé, par sa résolution 20-119 le 3 septembre 2020, le contrat CA1806 concernant la gestion de l'entretien et de la maintenance des stationnements incitatifs et terminus du RTL, pour une période de trois (3) ans à OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC., pour la somme de 7 862 676,90 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de Longueuil (RTL) désire conserver les mesures supplémentaires de désinfection du terminus Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le RTL peut autoriser, en vertu de l'article 9 de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

D'AUTORISER une modification au contrat CA1806 afin d'y inclure, dans les services à être fournis au RTL par OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC., la désinfection contre la Covid-19 du terminus Longueuil;

D'AUTORISER à cette fin une dépense supplémentaire n'excédant pas 153 295,02 \$ (taxes incluses) s'ajoutant à la dépense initiale autorisée n'excédant pas 7 862 676,90 \$

(taxes incluses) pour le contrat CA1806, révisant ainsi la dépense totale autorisée pour ce contrat à un montant n'excédant pas 8 015 971,92 \$ (taxes incluses);

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-50

#### **Demande de modification au montant autorisé à la contingence – Réaménagement des cafétérias, douches et vestiaires au centre d'exploitation de Saint-Hubert – Garages 1 et 2**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat (CA2287) à la firme CONSTRUCTION RICHELIEU INC. pour les travaux de réaménagement des cafétérias, douches et vestiaires au Centre d'exploitation de Saint-Hubert (CESH) par le conseil d'administration lors de sa séance publique tenue le 1er décembre 2021 (Résolution 21-132), pour un montant total estimé à 784 311,16 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT l'autorisation d'une réserve de contingence, laquelle doit demeurer confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

CONSIDÉRANT QU'un (1) ordre de changement (ODC-20-3105-AR-001) a été émis pour des modifications au local temporaire aménagé pour les travailleurs et représente 27% du montant total autorisé de contingence;

CONSIDÉRANT QUE d'autres ordres de changements sont en cours de négociation et représentent potentiellement un montant équivalent à 78% du montant total autorisé de contingence pour répondre à d'autres travaux reliés au local temporaire aménagé pour les travailleurs ainsi que pour des imprévus de chantier dans les disciplines électrique, plomberie et architecture;

CONSIDÉRANT QUE ce chantier est jugé prioritaire puisqu'il vise la modification et la création de nouveaux espaces de vie sains et sécuritaires pour l'ensemble des travailleurs du centre d'exploitation de Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT QU'un arrêt de chantier pourrait avoir un impact important sur les opérations du Réseau de transport de Longueuil (RTL) et pourrait également mettre en péril la pérennité du projet;

CONSIDÉRANT QUE le RTL peut prévoir en vertu de l'article 9. de son Règlement sur la gestion contractuelle (Règlement numéro L-90), une modification à un contrat dans la mesure où cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nathalie Delisle:

D'AJOUTER un montant de 75% supplémentaire de la valeur de la contingence déjà autorisée au contrat octroyé à l'entreprise CONSTRUCTION RICHELIEU INC., telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-51

#### **Octroi de contrat – Services professionnels en ingénierie et architecture pour l'électrification du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil**

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Nicholas Kaminaris:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-011 – Services professionnels en ingénierie et architecture pour l'électrification du Centre d'exploitation du Vieux-Longueuil, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme LES SERVICES EXP INC. sous le nom du Groupe SyBEL, aux prix soumis, pour un montant total estimé à 1 737 351,58\$ (taxes incluses), pour la durée complète du contrat, conformément à la soumission déposée et aux conditions de l'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

D'AUTORISER une réserve pour une contingence, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.4 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-52

#### **Prolongation de contrat – Service de gestion et d'exploitation des billetteries métropolitaines**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Louise Dion:

D'EXERCER la seconde option de prolongation du contrat P18-015 – Service de gestion et d'exploitation des billetteries métropolitaines, à l'entreprise GESTION TERMICO, pour une période d'un (1) an, conformément à l'appel d'offres 1001635, aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 819 944,21 \$ (taxes et contingences incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-53

#### **Octroi de contrat – Achat regroupé pour l'acquisition de pièces du système hybride B.A.E. pour autobus urbains (Volet II) (ATUQ)**

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de Transport de Longueuil (RTL) a été mandaté par les sociétés de transport suivantes : Société de transport de Montréal (STM), Société de transport de Laval (STL), Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de l'Outaouais (STO), Société de transport de Lévis (STLévis), Société de transport de Trois-Rivières (STTR), Société de transport de Sherbrooke (STS), Société de transport de Saguenay (STSaguenay), pour le compte du RTL, pour procéder à un appel d'offres en achat regroupé pour l'acquisition de pièces du système hybride B.A.E. pour autobus urbains.

Il est proposé par Francis Le Chatelier, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public ARP21-055 – Achat regroupé pour l'acquisition de pièces du système hybride B.A.E. pour autobus urbains (Volet II) (ATUQ), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme CITY VIEW BUS SALES & SERVICE LTD aux prix unitaires soumis, pour un montant total estimé à 4 337 323,07 \$ (taxes et provisions incluses), pour une durée maximale de trente (30) mois conformément à la soumission déposée et aux conditions des documents d'appel d'offres, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

QUE la dépense découlant du présent contrat (taxes et provisions incluses) soit répartie comme suit :

Sociétés	Montants
Sociétés participantes* – Évaluation par prévision pièces	
Le RTL pour un montant estimé à :	2 111 904,21 \$
La STL pour un montant estimé à :	964 839,86 \$
Le RTC pour un montant estimé à :	136 435,20 \$
La STO pour un montant estimé à :	265 132,33 \$
La STTR pour un montant estimé à :	256 807,00 \$
La STSherbrooke pour un montant estimé à :	345 397,47 \$
La STLévis pour un montant estimé à :	256 807,00 \$
<b>Total (Taxes et provisions incluses) :</b>	<b>4 337 323,07 \$</b>

\* En plus des sept (7) Sociétés mentionnées ci-dessus, la STSaguenay est également participante à cet appel d'offres. Cependant pour cette dernière, les dépenses

éventuelles découlant de l'achat de pièces reliées au Volet II seront imputées à même le montant de 500 000\$ déjà octroyé pour le Volet I (Résolution 21-88).

QUE l'acceptation des soumissions lie envers les adjudicataires chaque partie au processus d'achat regroupé.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3.6 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-54**

#### **Octroi de contrat – Rénovation des roues d'autobus**

Il est proposé par Louise Dion, appuyé par Nicholas Kaminaris:

D'OCTROYER le contrat à la suite de l'appel d'offres public P22-013-R01 – Rénovation de roues d'autobus, pour une durée de deux (2) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme ROBERT BERNARD (TRM) LTÉE., au prix soumis, pour un montant total estimé à 158 074,71 \$ (taxes et provisions incluses), conformément à la soumission déposée et aux conditions du devis, pour un montant n'excédant pas les crédits disponibles.

Le RTL se réserve tous les droits pour l'exercice de l'option.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **4.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-55**

#### **Dépôt – Liste des chèques émis**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis pour la période du 22 mars au 19 avril 2022, pour le paiement des comptes inscrits, au montant de 14 085 138,80 \$.

### **4.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-56**

#### **Dépôt – Bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus – mars 2022**

PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des bons de commande, contrats et ententes de 25 000 \$ et plus pour le mois de mars 2022.

## **5. AFFAIRES NOUVELLES**

### **5.1 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-57**

#### **Approbation de l'ajout d'un participant à l'Annexe A du texte du régime de retraite des cadres de direction du Réseau de transport de Longueuil (RTL)**

Il est proposé par Magalie Queval, appuyé par Louise Dion:

D'APPROUVER l'insertion d'un participant actif à l'annexe A du texte du Régime de retraite des cadres de direction du RTL tel qu'approuvé lors de la résolution 21-05 du conseil d'administration du 4 février 2021 selon les mêmes modalités applicables aux autres participants transférés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. CLÔTURE**

### **6.1 Période d'intervention des membres du conseil**

Chacun des membres s'adresse à l'audience tour à tour.

**6.2 RÉSOLUTION NUMÉRO 22-58**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyé par Marc-Antoine Azouz:

La présidente lève la présente assemblée. Il est 17h36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Geneviève Héon  
Présidente

---

Me Carole Cousineau  
Secrétaire corporative